

Avril
2017

Note

La présidentielle 2017 et les Objectifs de développement durable

17



Comité 21



1^{er} réseau d'acteurs
du développement
durable

À travers les programmes des candidats, chaque élection présidentielle est l'occasion de faire état des lieux et propositions quant aux enjeux qui se posent au pays pour les 5 années à venir, et au-delà. Pour sa part, et concernant l'environnement et le développement durable, le Comité 21 a fait cet exercice à plusieurs reprises par le passé, en 1995, 2002¹ et 2007, en invitant les candidats, en leur présence ou par le biais d'un questionnaire, à présenter leur vision du développement durable et leurs projets aux échelles nationale, européenne et internationale.

Cette fois-ci, il a pris le parti d'analyser lui-même les programmes des cinq principaux candidats, le critère de choix étant ceux qui sont aujourd'hui crédités de plus de 5% dans les sondages, **au prisme de la novation que constitue l'avènement des Objectifs de développement durable (ODD)**. Cette analyse n'est en rien une prise de position partisane, mais un examen des programmes liés au développement durable à l'aune d'un classement international que la France approuve, et dont elle doit rendre compte.

En effet, les 17 ODD, dont la contribution à leur mise en oeuvre est désormais le fil rouge du Comité 21, ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2015. Ils constituent une vague d'objectifs universels sur l'environnement et le développement et impliquant pays en développement et pays industrialisés. Vingt-cinq ans après l'Agenda 21, cet « Agenda 2030 »² témoigne d'une nouvelle volonté de solidarité et de mobilisation de l'ensemble des acteurs, susceptibles de faire bouger les lignes d'une globalisation économique et financière considérée comme contre-productive.

En toute logique, l'universalité thématique introduite par les ODD aurait dû amener cette analyse à prendre en compte la totalité des propositions de chaque programme. Mais, au-delà de la difficulté intrinsèque d'une telle énumération, cela aurait eu comme inconvénient de nuire à l'identification et à la lisibilité des propositions propres à la sphère du développement durable, telle qu'elle est appréhendée depuis la Conférence de Rio et telle qu'elle constitue la vocation du Comité 21.

Sommaire

Constantes des programmes et divergences des propositions

La dimension sociale et culturelle du développement durable et la lutte contre les inégalités (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10)

Les objectifs relatifs à l'environnement, à l'énergie et au climat (ODD 7 et 13)

La gestion durable des territoires (ODD 6, 11, 12, 14 et 15)

La gouvernance, la justice et la paix (ODD 16 et 17)

Un bilan contrasté au prisme des ODD

Un réel progrès des programmes

Des récits essentiellement politiques

Un dessein de transformation encore en germe

Une image contrastée de la France

1 L'environnement et le développement durable dans les programmes 2002 – Presse WWF - Comité 21 – avril 2001.

2 <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

Constantes des programmes et divergences des propositions

La mondialisation socio-économique et financière et ses effets constituent aujourd'hui le cadre de référence de tous les programmes. En témoignent les débats récurrents entre mondialisation « sauvage des échanges » et protectionnisme³, entre Europe et Nations, entre délocalisation favorisant « le dumping social, sanitaire et environnemental » et relocalisation. Même s'ils sont au premier abord déconnectés de la sphère du développement durable, sans que parfois les candidats aient d'ailleurs fait le lien avec celui-ci, ces débats politiques ont toutefois comme résultat d'élargir l'éventail des solutions proposées pour répondre aux conséquences, notamment environnementales, de la globalisation.

Il est donc logique que cette constante référentielle entraîne une certaine conformité des catégories de remèdes proposés par les candidats : transition énergétique, agro-écologie, santé et sécurité environnementales, démocratie participative, régulation de la finance...⁴.

Mais ces constantes programmatiques n'excluent évidemment pas des divergences quelquefois sensibles au niveau des propositions qui en découlent.

Rappelons que les 17 ODD, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, s'organisent schématiquement en quatre catégories :

- une première qui concerne surtout les pays en développement, mais pas seulement (pauvreté, faim, éducation, égalité des sexes),
- une deuxième qui implique des objectifs relatifs à l'environnement (eau, assainissement, énergie, climat),
- la troisième sur la gestion durable des territoires,
- et la dernière sur la gouvernance, la justice et la paix.

Enfin, le 17^{ème} ODD est transversal et incarne les moyens de réalisation des ODD par la coordination, le partenariat, la coopération, la gouvernance entre les acteurs et entre les niveaux, qu'ils soient planétaires ou locaux.



 **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

³ Les candidats face à la tentation du repli – Le Monde, 20 mars 2017.

⁴ Éléments de programme analysés à travers divers articles, ITW radio et tv, rencontres, notamment l'audition des candidats par l'Institut Veblen (décembre 2016) et les articles, auditions et comparateur de l'agence de presse AEF.



Les dimensions sociale et culturelle du développement durable et la lutte contre les inégalités (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10)



Tous les candidats placent évidemment la croissance et l'emploi (ODD 8), la fiscalité, l'appareil productif (ODD 9), le pouvoir d'achat, le dialogue social, l'éducation et la formation (ODD 4), la protection, la sécurité et la justice (ODD 16), l'égal accès aux services publics, comme briques de base de la réduction des inégalités (ODD 10), sans toutefois toujours en afficher des liens de cause à effet.

Dans la sphère du développement durable, on retrouve deux constantes : la **santé et le logement social**, et d'autres thématiques diversement partagées. Ainsi, la **lutte contre la pauvreté** (ODD 1 et 2) est abordée spécifiquement à travers un projet de « plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion » (François Fillon) et un autre de « plan personnalisé contre la pauvreté » (Jean-Luc Mélenchon), les autres candidats proposant quelques mesures y concourant, en particulier dans le domaine de la précarité énergétique (Benoît Hamon, Marine Le Pen). Et les questions relatives au **handicap**, à la **dépendance**, à la **parité** (ODD 5) sont également abordées par tous les candidats.

La **santé-environnement** (ODD 3) est une thématique constante à tous les candidats, avec des propositions concrètes diversifiées. Concernant le diesel, il est proposé de « renforcer le processus progressif de diminution de la part du diesel » (François Fillon), « d'aligner la fiscalité du diesel sur celle de l'essence » (Emmanuel Macron), de « prévoir la sortie du diesel pour les véhicules légers à l'horizon 2025 » (Benoît Hamon). La lutte contre les pollutions liées aux perturbateurs endocriniens, souvent citée, ou aux pesticides (François Fillon, Emmanuel Macron), va jusqu'à leur interdiction (Benoît Hamon, Emmanuel Macron).

Plus généralement, sont aussi proposés de « faire de la qualité de l'air une priorité nationale » (Benoît Hamon), de « diviser par deux le nombre de jours de pollution atmosphérique » (Emmanuel Macron), de prévoir « réglementation et fiscalité pour faire disparaître les produits nocifs à la santé dans le cadre d'un « plan de santé-environnement » (Jean-Luc Mélenchon) ou encore de « construire un ordre juridique qui garantira la sécurité environnementale et le droit à avoir un air sain » (Marine Le Pen).

Il est aussi proposé diverses mesures pour la **qualité de l'alimentation** (Jean-Luc Mélenchon), dont de lancer un « Grenelle de l'alimentation » (Benoît Hamon, Emmanuel Macron).

Concernant le **logement social**, une relance de la construction de logements sociaux est proposée par l'ensemble des candidats.

Enfin, le renforcement de **l'économie sociale et solidaire** (ESS) est souhaitée par François Fillon et Jean-Luc Mélenchon, et par la voie d'un « small business act », avec réservation à hauteur d'au moins 50 % des marchés publics aux PME-TPE et aux structures de l'économie sociale et solidaire » pour Benoît Hamon.



Les objectifs relatifs à l'environnement, à l'énergie et au climat (ODD 7 et 13)



Au fil des programmes des candidats, le **principe de précaution** resurgit et refait débat. Il faut le « réécrire au profit du principe de responsabilité » (François Fillon). Au contraire, il faut le garder (Marine Le Pen), mais en même temps « favoriser l'innovation » (Emmanuel Macron). Benoît Hamon, en le réaffirmant, le lie à sa proposition de constitutionnaliser les biens communs. La question du droit et des **normes environnementales** et de leur impact sur la dynamique économique sont également débattus.



La **transition énergétique** (ODD 7) est le facteur le plus partagé de l'ensemble des programmes, à travers trois vecteurs principaux : le mix énergétique, la rénovation des bâtiments et les transports.

L'Accord de Paris (ODD 13) de 2015 est ainsi cité par tous les candidats, mais avec des variantes d'application : « une des priorités de notre action internationale » (Emmanuel Macron), « son intégration dans les politiques publiques et les projets de loi de finances » (Benoît Hamon) ou d'appréciation : « manque de décisions concrètes » (François Fillon, Jean-Luc Mélenchon), accord « bancal et inexploitable » (Marine Le Pen).

Au niveau de la **politique générale de l'énergie**, il est proposé une nouvelle « loi de transition énergétique » (François Fillon) ou des « schémas énergétiques au niveau national, régional et local » (Jean-Luc Mélenchon). Deux candidats souhaitent aussi instaurer un « service public de l'énergie », notamment avec une EDF 100% publique » (Marine Le Pen) ou « un pôle public de l'énergie », avec une renationalisation d'EDF et d'Engie » (Jean-Luc Mélenchon), et avec, pour eux deux, un arrêt de la « privatisation des barrages hydroélectriques ».

L'abandon du recours aux énergies fossiles est jugé nécessaire par tous, notamment vis à vis du charbon (François Fillon) et progressive, « d'ici 2050 » pour Benoît Hamon, avec arrêt des subventions (Jean-Luc Mélenchon) et, pour l'avenir, l'« interdiction de l'exploitation du gaz de schiste » est demandé par Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon.

L'objectif d'un **mix énergétique** plus équilibré qu'aujourd'hui fait consensus. Pour les énergies renouvelables (EnR), il faut « tenir l'objectif des 32% en 2030 » (Emmanuel Macron) et jusqu'à « atteindre 100% d'EnR en 2050 » (Jean-Luc Mélenchon), avec un « budget chiffré de 3,5 milliards d'euros sur la mandature, EnR et isolation » (Benoît Hamon). Il faut en tout cas développer de « véritables filières industrielles françaises des énergies renouvelables » (François Fillon) et « massivement les filières françaises des énergies renouvelables » (Marine Le Pen).

Pour le **nucléaire**, si chaque candidat reconnaît que sa part dans la production d'électricité doit baisser progressivement, deux positions s'affrontent aujourd'hui. D'un côté, la « sortie progressive et intégrale du nucléaire en 25 ans » (Benoît Hamon), la « sortie totale du nucléaire » en 2050, avec la « fermeture immédiate de Fessenheim » (Jean-Luc Mélenchon), le maintien du « cap de la loi TECV⁵ d'atteindre 50% de production d'énergie nucléaire en 2025 » (Emmanuel Macron). De l'autre, « la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes peut être prolongée de 40 à 60 ans ce qui justifie de « stopper la fermeture de Fessenheim », et de « consolider la filière », notamment « la gamme des petits et moyens réacteurs » » (François Fillon), « maintenir et sécuriser le nucléaire, tout en accélérant le passage aux technologies de production d'énergie décarbonée », et donc « refuser la fermeture de Fessenheim » (Marine Le Pen).

5 Loi de transition énergétique pour la croissance verte, 17 août 2015.

L'investissement dans **l'isolation des bâtiments**, publics ou privés, notamment pour les personnes en précarité, est la deuxième proposition la plus communément partagée, avec un éventail varié des moyens annoncés : c'est la « priorité budgétaire du quinquennat » (Marine Le Pen), l'objectif est la « rénovation énergétique de 500 000 logements par an » et de « 25% du parc de bâtiments publics en 5 ans » (Emmanuel Macron), de « 700 000 logements pendant la mandature » (Jean-Luc Mélenchon). Il est aussi prôné l'« utilisation d'écomatériaux » (François Fillon).

L'appel aux **transports en commun, et/ou plus propres** est également partagé, notamment en milieu rural (Marine Le Pen), par l'abandon progressif du diesel, par le recours aux véhicules électriques (François Fillon, Emmanuel Macron), par la poursuite de « l'équipement des villes en transports urbains » (François Fillon) et leur « gratuité pour les moins de 18 ans et les personnes sans emploi » (Jean-Luc Mélenchon), par la remise à niveau du réseau ferroviaire (François Fillon, Benoît Hamon).

En matière de **fiscalité environnementale**, l'incitation par une taxe carbone spécifique n'est pas citée par tous. Quand elle l'est, il est proposé de lui « assurer un prix plancher de 30€ la tonne de CO² et 100€ en 2030 » (François Fillon), de « 100€ en 2030 » (Emmanuel Macron) ou d'être « substantielle : 100€ en 2020, 200€ en 2030 » (Benoît Hamon). Pour Marine Le Pen, elle s'avère « inutile à partir du moment où les EnR sont moins chères ».

Au-delà du débat sur la taxe carbone, la plupart s'accordent à vouloir « supprimer les mesures et niches fiscales défavorables à l'environnement » (François Fillon, Benoît Hamon, Jean-Luc Mélenchon) et/ou aller vers une « fiscalité plus incitative, notamment de niveau européen » (Emmanuel Macron).

→ La gestion durable des territoires (ODD 6, 11, 12, 14 et 15)



Par rapport aux thèmes précédents, ceux relatifs aux **territoires** (agriculture, biodiversité, déchets, notamment) sont moins prégnants et plus diversifiés dans les programmes (ODD 11).

Il est proposé de « réussir l'aménagement de tout le territoire grâce à l'autorité de l'État » (Marine Le Pen), de « mettre en œuvre une planification écologique » (Jean-Luc Mélenchon), de « réunir une Conférence nationale des territoires rassemblant les associations d'élus » (Emmanuel Macron) ou d'adopter « une approche renouvelée et participative du développement territorial » (Benoît Hamon), jusqu'à « abroger les schémas et plans superflus » (François Fillon). L'urbanisme, la ville durable, l'architecture sont assez peu cités (François Fillon, Emmanuel Macron).

Sur certains projets actuels d'aménagement local qu'on peut qualifier de « médiatiques », il est proposé des « conférences de consensus » sur Notre-Dame-des-Landes et le Lyon-Turin (Benoît Hamon), « six mois d'étude par un médiateur » sur Notre-Dame-des-Landes (Emmanuel Macron) et « l'abandon du projet de stockage de déchets radioactifs de Bure » (Benoît Hamon).

Concernant l'agriculture, ou plutôt **l'agro-écologie**, son développement fait l'objet de propositions différenciées : « bâtir un nouveau pacte agricole en régulant les filières et déterminant le juste prix » (Emmanuel Macron), légiférer pour une « transition écologique de l'agriculture » (Jean-Luc Mélenchon), « organiser un Grenelle de l'alimentation et de l'agriculture pour faire de la PAC un outil de conversion vers une agriculture durable et biologique » (Benoît Hamon) ou au contraire « mettre en place un protectionnisme agricole et une réorientation de la PAC » (Marine le Pen).

Les politiques de labels et de traçabilité font l'unanimité (notamment chez François Fillon), et une attention particulière est apportée par tous au maintien d'une agriculture de qualité. Les circuits courts, cités par tous, se situent dans ce cadre autant comme garant de conservation des terres et des productions agricoles que comme résultant d'un certain protectionnisme « la véritable écologie consiste à produire et consommer au plus près » (Marine Le Pen). Quant aux OGM, il faut maintenir leur interdiction, mais autoriser la recherche publique » (Emmanuel Macron).

La défense du **bien-être animal** est citée par Marine Le Pen, François Fillon, Emmanuel Macron.

Il est proposé de se pencher à nouveau sur la question récurrente de **l'étalement urbain** : « mettre fin au mitage des espaces ruraux, agricoles et naturels » (François Fillon), « zéro artificialisation nette » (Emmanuel Macron), création d'un « Conservatoire des terres agricoles » (Benoît Hamon).

La **protection de la biodiversité** (ODD 15), extraordinaire, notamment en Outre Mer (Emmanuel Macron) comme ordinaire, est un objectif partagé par tous : « mettre en œuvre des plans biodiversité territoriaux » (Jean-Luc Mélenchon), une « nouvelle directive européenne sur la biodiversité » (Emmanuel Macron), un « ré-examen des directives européennes « oiseaux » et « habitats » (François Fillon, Marine Le Pen). La proposition d'une nouvelle loi chasse et la question de l'eau sont abordées par François Fillon, ainsi que la participation des chasseurs à la gouvernance de l'AFB⁶ (Emmanuel Macron, François Fillon).

Les **domaines maritime et littoral** (ODD 14) ainsi que la surpêche, sont abordés par Marine Le Pen, Benoît Hamon, François Fillon et Emmanuel Macron.

Enfin, **l'économie circulaire** et la question des **déchets**, peu présentes dans les programmes, font l'objet de quelques propositions : « plans zéro déchet sur l'ensemble du territoire et sortie programmée de l'incinération » (Benoît Hamon), « objectif d'une économie 100% circulaire et division par deux les déchets ménagers mis en décharge d'ici à 2025 » (Emmanuel Macron).



La gouvernance, la justice et la paix (ODD 16 et 17)



Les questions de justice et de paix (ODD 16) sont bien évidemment essentielles pour assurer le développement et le vivre ensemble de notre société, mais ils ne sont pas traités par les candidats au même niveau que les thématiques précédentes, en tout cas pas dans l'optique du développement durable. On examinera donc ici surtout les questions majeures de la gouvernance, de la responsabilité et de la finance.

Le renouveau du **débat démocratique** et du dialogue entre les acteurs, se retrouve au fil de tous les programmes : instauration d'une « conférence nationale écologie-prévention-protection-santé » (Benoît Hamon), « développement de la participation des citoyens » (Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon), adoption d'un « nouveau schéma de responsabilités en matière environnementale fondé sur la subsidiarité » (François Fillon), « rendre la parole au peuple et établir une démocratie de proximité (Marine le Pen).

6 Agence française pour la biodiversité, créée par la loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

L'accroissement de la **responsabilité sociale, sociétale, environnementale** des entreprises est majoritairement proposé : « adoption par chaque entreprise d'une approche globale de la RSE et appui au devoir de vigilance » (Emmanuel Macron), « mise en place d'indicateurs et de déclarations de responsabilités nationale et environnementale, notamment en réformant les systèmes comptables pour y intégrer les stocks de ressources naturelles utilisées » (Marine le Pen), ainsi que celle des chefs d'entreprise : création d'un « statut des dirigeants » (Benoît Hamon), incitation à une meilleure représentation des salariés dans les conseils d'administration » (Emmanuel Macron, Benoît Hamon) et renforcement du statut des lanceurs d'alerte (Benoît Hamon), mise en place d'indicateurs alternatifs au PIB (Jean-Luc Mélenchon).

Enfin, la plupart des candidats ambitionne de **réguler la finance**, ce qui est logique en regard de leur constat répété des effets de la mondialisation : « lutte contre les paradis fiscaux » (Benoît Hamon) et la fraude et l'évasion fiscales (marine le Pen), « dynamique de convergence fiscale au niveau de la zone euro » (Benoît Hamon, Emmanuel Macron), « création d'un pôle public bancaire » (Jean-Luc Mélenchon).

Un bilan contrasté au prisme des ODD



Un réel progrès des programmes

Prolongement des rapports Meadows, puis Brundtland⁷, la Conférence de Rio de 1992 est un des premiers marqueurs du volontarisme international découlant des conséquences environnementales d'une mondialisation mal maîtrisée⁸. Dans la période de l'après Rio, les programmes des candidats de 1995, et dans une moindre mesure de 2002, ont d'abord surtout porté sur les questions d'environnement (milieux naturels, pollutions, climat, pêche, ...), mais sans faire l'impasse sur des questions plus larges (risques technologiques ou sanitaires, inégalités).

Ce n'est qu'à partir des années 2000 jusqu'à la présidentielle de 2008, que le développement durable est progressivement perçu dans ses différentes composantes. Et, quelques années plus tard, sous les effets conjugués des rapports du GIEC, du Grenelle de l'environnement et de la préparation de la conférence Rio+20, les élections 2012 confirment cet élargissement thématique des programmes et leur prise en compte du long terme. Aujourd'hui, en 2017, cette extension s'est encore amplifiée grâce aux impacts de la COP21 et des ODD de l'année 2015.

Finalement, par rapport aux précédentes présidentielles, il semble juste de constater un réel progrès programmatique en matière de développement durable : tout, ou presque, se retrouve dans les propositions des candidats et, si tout n'est évidemment pas partagé, il existe un tronc commun. Il témoigne d'une reconnaissance commune d'un certain nombre de problèmes, ce qu'on peut considérer comme un acquis précieux pour aller plus loin à l'avenir.

Mais cette constante des programmes et des propositions ne répond pas entièrement à la demande des électeurs de leur indiquer une direction, une vision, un récit.

⁷ Rapport sur les limites de la croissance – Club de Rome, 1972.

Notre avenir à tous - Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987.

⁸ Trou dans la couche d'ozone, pluies acides, Bhopal, Tchernobyl, Sévésco, Amoco Cadiz...

→ Des récits essentiellement politiques

En effet, l'une des questions maintes fois évoquée dans cette campagne présidentielle, comme dans d'autres scrutins, est celle de la vision, du récit, du dessein des candidats, permettant de fonder et expliquer leurs programmes et propositions, vision d'ailleurs souvent supposée manquer. Ce questionnement est tout aussi pertinent pour le domaine socio-économique que pour celui du développement durable, mais la réponse apparaît différente selon l'un ou l'autre.

Dans le champ socio-économique et quoiqu'on en pense, les paradigmes existent bien, et ils sont profondément liés à la nature des partis politiques des candidats. La lecture des programmes des cinq principaux candidats révèle en effet de façon manifeste le langage et le contexte des convictions politiques au sein desquelles ils s'inscrivent⁹. On peut en mentionner certaines : plus d'interventionnisme d'État (« ordre juridique », planification), ou plus d'investissement du privé et de filières industrielles, ou, entre les deux, plus de régulation...

Ces desseins politiques apparaissent alors se suffire à eux-mêmes, ce qui est parfaitement logique et qu'on ne saurait reprocher aux candidats, mais ils semblent en même temps constituer un facteur limitant pour aller plus avant et afficher une dynamique volontariste vers une véritable transformation socio-économique à laquelle presque tous déclarent par ailleurs aspirer.

→ Un dessein de transformation encore en germe

Dans la sphère du développement durable, le, ou les, paradigme(s) est/sont nettement moins visible(s) dans les programmes. Leurs visions, pourtant profondément marquées par la mondialisation, oblitèrent à peu près tous le dessein de transformation radicale de notre modèle socio-économique actuel, proposé par les Objectifs de développement durable, adoptés par les Nations Unies, actrices, s'il en est, de la mondialisation, et qui ne sont nulle part mentionnés !

De même, si le partage des décisions techniques et politiques entre les acteurs est présenté comme une priorité, **l'ODD 17**, qui prône, comme moyen d'atteindre ce nouveau paradigme, la mise en place de coalitions, de réseaux, d'alliances, de partenariats, notamment entre acteurs étatiques et non-étatiques, n'est pas non plus citée.

C'est d'autant plus étonnant que cet objectif de transformation radicale, ou de transition, a fait l'objet depuis de nombreuses années d'abondants travaux et prises de position, de la part de chercheurs, d'experts, d'économistes, de philosophes, et même de l'Église catholique¹⁰.

Les mots choisis pour décrire ce qu'ils appellent leur transition sont pourtant proches : « l'invention d'un nouveau modèle de croissance réconciliant transition écologique, industrie du futur et agriculture de demain » (Emmanuel Macron), « produire autrement, ou « règle verte » (Jean-Luc Mélenchon), la « transition écologique » (Benoît Hamon), le « redressement national », chapeau générique permettant de détailler son programme par mesures sectorielles (François Fillon), le « nouveau modèle patriote » (Marine Le Pen). Et il faut aussi noter la volonté de mise en place de « mesures d'accompagnement », quelquefois explicites, de cette transition, même incomplète (Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, François Fillon).

9 Emmanuel Macron se situant à la croisée de certains d'entre eux.

10 On peut citer parmi d'autres : « La Grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps » – Karl Polanyi, 1944 ; « Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable » – Tim Jackson, 2010 ; « La troisième révolution industrielle » - Jérémy Rifkin, 2011 ; « Vingt propositions pour réformer le capitalisme » – Gaël Giraud, Cécile Renouard, février 2012 ; « Pour une économie positive » – Jacques Attali, septembre 2013 ; Commission internationale sur l'économie et le climat « Better growth, better energy » - Nicolas Stern, Felipe Calderon, septembre 2014 ; « Changer de modèle » - Philippe Aghion, Gilbert Cette, Élie Cohen, 2014 ; « Tout peut changer » – Naomi Klein, mars 2015 ; Encyclique papale « Laudato Si » (mai 2015).

De façon subreptice ou affirmée, ils ne sont pas loin d'un changement de modèle qui refléterait vraiment la vision onusienne de construction d'un nouveau modèle mondial durable. Preuve en est la part d'investissements consacrés au changement de ce modèle : pour Emmanuel Macron, un plan de 50 milliards d'€ (dont 15 fléchés sur la transition énergétique et écologique, 5 sur un plan de transformation agricole (PTA), 200 K€/an pour « un système de paiement pour services environnementaux ») ; pour Jean-Luc Mélenchon, 100 milliards d'€ dans l'économie pour des investissements écologiquement et socialement utiles ; François Fillon veut favoriser l'émergence de fonds d'investissements privés dédiés au financement des entreprises spécialisées dans les EnR ; Benoît Hamon place l'effort au niveau européen en s'engageant à lancer un plan européen d'investissement de 1000 milliards d'€ centré sur la transition énergétique.

Remarquons que ce sont plutôt des signaux classiques que l'on entend à travers certaines expressions employées : « engagement pour le long terme » (François Fillon), « modèle économique insoutenable » (Jean-Luc Mélenchon), « changement de modèle » (Emmanuel Macron), « nouvelle écologie » (Marine Le Pen), « futur désirable » (Benoît Hamon).

Même si les candidats peuvent répondre à cette remarque que leurs programmes adoptent un positionnement transitionnel, ce qui n'est pas faux, on ne peut que constater ce manque de cadre référent alternatif. *A minima* peut-on leur donner crédit qu'ils déclinent les ODD sans le savoir. Autrement dit, le ton n'est pas encore trouvé dans la sphère politique française pour rendre attractif un changement de modèle qui irait de l'économique au sociétal, sans recourir aux références révolutionnaires ou aux injonctions technocratiques.

Il est d'ailleurs intéressant de faire un constat identique au niveau européen : le « Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe »¹¹, établi par la Commission européenne et soumis actuellement au débat pour être présenté au Conseil européen de décembre prochain, propose cinq scénarii pour l'UE à horizon 2030. Or, aucun de ces scénarii ne place le développement durable au cœur de la transformation de l'Europe, ni même ne fait référence à l'Agenda 2030 ! C'est d'ailleurs pourquoi un certain nombre de réseaux européens engagés pour le développement durable, dont le Comité 21, travaillent actuellement à un sixième scénario, qui se donne pour ambition de convaincre les institutions européennes et les États membres de placer l'Agenda 2030 au cœur d'un projet politique renouvelé pour l'Union.

Une image contrastée de la France

Les ODD ont vocation à être déclinés au sein de tous les États et il leur est maintenant demandé à d'élaborer un « Plan national d'actions », à partir des stratégies nationales de développement durable, quand elles existent, et de mettre en place un dispositif d'évaluation de leurs progrès, en prenant en compte toute une série d'indicateurs.

D'ores et déjà, un certain nombre de rapports, la plupart institutionnels, sur la mise en oeuvre des ODD a été publié depuis 2015 : le rapport sur les Objectifs de développement durable de l'ONU, le plan d'action de l'OCDE à l'appui des ODD, la communication de la Commission Européenne, des rapports des CESE européen et français, le rapport¹² de la France sur la mise en oeuvre des ODD, ainsi que plusieurs guides et rapports à destination des entreprises¹³.

constitue

11 https://europa.eu/european-union/sites/europa.eu/files/whitepaper_fr.pdf

12 <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10638Rapport%20ODD%20France.pdf>.

13 <https://www.globalcompact-france.org/documents/sdg-compass-guide-des-odd-a-destination-des-entreprises-70>

Ces initiatives se poursuivent actuellement en France dans le cadre de très nombreux travaux et colloques, émanant du Ministère en charge de l'environnement, des collectivités territoriales et de la société civile, notamment à l'aube du prochain « Forum politique de haut niveau » (FPHN) qui réunit désormais chaque année en juillet à l'ONU les différents pays pour évaluer leurs progrès dans la mise en œuvre des ODD, et qui constitue un enjeu politique et diplomatique important.

Malgré ces perspectives, on ne peut donc que s'interroger sur les raisons de l'absence des ODD dans les programmes des candidats, tant au niveau de leur vocation d'entraînement vers un avenir plus durable qu'à celui des propositions disruptives qu'ils peuvent susciter.

Même si la relative jeunesse des ODD peut expliquer cela, on peut aussi observer une sensibilisation encore insuffisante des pouvoirs comme du grand public, mais aussi faire le constat d'une réelle difficulté à appréhender de manière synthétique un programme aussi vaste. Une interprétation peut être aussi que les ODD sont considérés par les politiques comme un référentiel de la technocratie onusienne, alors que, dans beaucoup de pays du monde, ils sont considérés comme les leviers d'un nouveau modèle de développement tendant vers des sociétés plus justes et moins polluantes.

C'est pourquoi, en tant que première plate-forme multi-acteurs du développement durable, le Comité 21 va s'attacher dans les semaines qui viennent à préparer un « Rapport sur l'appropriation des ODD » par les acteurs de la société civile. Au moment de l'installation de nouveaux pouvoirs en 2017 en France, il devrait permettre de consolider son image actuelle quelque peu contrastée quant à cette mise en œuvre des ODD.



Lors de l'Assemblée générale annuelle des Nations Unies du 25-27 septembre 2015 à New York, 17 Objectifs de Développement Durable-ODD ont été adoptés

Fruit d'un travail collaboratif, conduit par un groupe de représentants de plus de 70 pays, les ODD constituent un cadre international pour le développement à venir de tous les pays du monde, un ensemble d'objectifs universels et d'indicateurs pour notamment mettre fin à la pauvreté mondiale, lutter contre le changement climatique et promouvoir les droits de l'homme. Les 193 Etats membres des Nations Unies sont invités à les mettre en œuvre dans leurs agendas politiques au cours des quinze prochaines années. Les ODD sont officiellement adoptés en janvier 2016, et ce jusqu'en 2030.

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/



Paris
4, rue Drouot
75009 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org

